



## Rapport du juge en chef

|                                   |   |                                 |                                |                                   |
|-----------------------------------|---|---------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Nom de l'hippodrome</b>        | Rideau Carleton                           | Ottawa                          |                                |                                   |
| <b>Date</b>                       | Mercredi 2 juillet 2025                   | <b>Heure de départ</b>          | 18 h 00                        |                                   |
| <b>Conditions météorologiques</b> | Courses 1 à 8 : Dégagé<br>(Temp. : 28 °C) | <b>Vent</b>                     | 16 km/h (Sud-ouest)            |                                   |
| <b>État de la piste</b>           | Courses 1 à 8 : Rapide (Variante 0 s)     |                                 |                                |                                   |
| <b>Nombre de courses</b>          | 8   | <b>Courses de qualification</b> | Ø                              | <b>Inscriptions totales</b> 54/65 |
| <b>Total des paris mutuels</b>    | \$ 116,278                                |                                 |                                |                                   |
| Contact vétérinaire               | Dr M. Rocheleau                           | Réunion de paddock              | Réunion d'entretien des pistes |                                   |

|                     |                     |                     |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Juge en chef</b> | <b>Juge associé</b> | <b>Juge associé</b> |
| Weber Michael       | Coles Sharla        | Rourke, Katelynn    |

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

#### Bureau :

- Le transfert entre entraîneurs pour "GREATTIME BAYAMA" (3XN60), qui passe d'Yves Filion à Stéphane Pouliot, a été approuvé.
- Un retrait hâtif a été opéré (boiterie) par le vétérinaire du cheval, "DGS BELLA CIAO", de la Course 1.  
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours). L'entraîneur, Daniel Dulude, en a été averti.
- Examen tenu avec le conducteur, Clarke Steacy, concernant sa stimulation du cheval, "ARIZONA JACKSON", dans la Course 2, disputée le 25 juin.  
Après avoir examiné la vidéo de la course et discuté des articles 22.23.02(a) (cheval visiblement ne répondant pas) et 22.23.03(b) (action de poignet au-delà de ce qui est acceptable) de la CAJO, un avertissement officiel a été inscrit sur la licence du participant.

**Courses :**

1. Un retrait tardif a été opéré (refus) par les juges du #5, "FARMERDONTDILYDALI", (Guy Gagnon).  
Un remboursement de \$ 29 a été effectué.  
Il devra se qualifier pour la performance.  
L'entraîneur en a été averti.  
Rien d'autre à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Comme il n'y a eu que quatre chevaux partants le montant que l'on avait reçu pour la 5<sup>e</sup> position a été retenu par l'Association (règle de la CAJO 18.02).

**Reprise de départ** à cause du bris d'équipement (support et baguette de tête) survenu au #3, "FINAL TEXT", (Guy Gagnon).

Le #2, "SYNERGY", (Sylvain Lacaille), a subi un bris d'équipement (œillères Murphy) après le départ entraînant son bris d'équipement.  
Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Le #1, "VERO AMORE BI", (Mike Healey), a été examiné après la course par le vétérinaire de la CAJO et inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours) pour boiterie.

Le #4, "SOUTHWIND RUSSIAN", (Stephane Pouliot), n'était pas en position à la barrière de départ lorsque le juge de départ a relâché le peloton.

Il a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO.

Il s'est vu imposer une sanction monétaire de \$ 100 par le juge de départ, J. Fiolek.

Décision #3237506

Rien d'autre à signaler.

4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Examen de la performance du #7, "STORMONT FRIENDLY", (Ryan Guy), avant le poteau de ¼ de mille.  
Le cheval a éprouvé des difficultés sans, pourtant, faire des bris d'allure.  
Rien d'autre signaler.

7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

**Réclamations :**

Aucune